

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOJJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOJAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

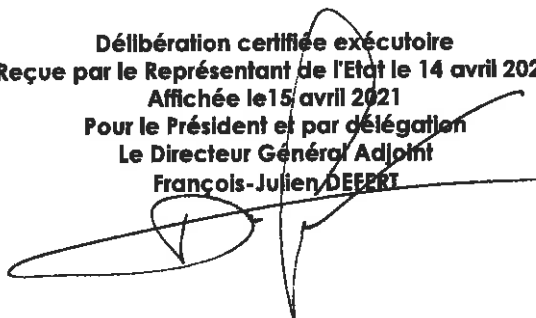
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°18	Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Création et gestion des Maisons de Services au public » (espaces France Services)
RAPPORTEUR	David GARNERIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEPERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC » (ESPACES FRANCE SERVICES)

Exposé :

Troyes Champagne Métropole, en application de l'article 64 de la loi Notre, a par délibération du 27 mars 2017, décidé d'intégrer au sein du bloc de compétences optionnelles, la création et la gestion des Maisons de Services au Public (MSAP).

Par délibération du 21 décembre 2017, à des fins de clarification des différentes compétences de Troyes Champagne Métropole, le conseil communautaire a procédé à la redéfinition de ses compétences exercées à compter du 1^{er} janvier 2018, en précisant que les compétences obligatoires et optionnelles (notamment la création et la gestion des MSAP) s'exerçaient de plein droit sur l'ensemble du périmètre de Troyes Champagne Métropole.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau « France Services » s'appuyant sur la refonte du réseau existant MSAP qui obtiendront le label « France Services » à la stricte condition qu'elles respectent les nouvelles exigences de qualité de service décrites dans la « Charte Nationale d'Engagement France Services » diffusée par la circulaire du 1^{er} Ministre n°6094-SG du 1^{er} juillet 2019 et qui comprend :

- La création d'un bouquet de services commun à toutes les structures : désormais 9 partenaires obligatoires contre 3 précédemment (La présence sur site de ces partenaires est renforcée par un système de rendez-vous par visioconférence et un espace confidentiel)
- Le renforcement de la présence des animateurs à l'accueil (au moins deux agents polyvalents présents en permanence), appuyé par un parcours de formation obligatoire dispensé par le CNFPT.

Les préfets de département sont chargés de l'homologation « France Services » sur la base d'un audit mené par l'ANCT afin de s'assurer de l'homogénéité et de la qualité de la démarche. L'implantation dans les lieux de passages habituels (mairies, médiathèques, tiers lieux) tout comme la mutualisation avec des structures ou des services existants est vivement encouragée.

L'éloignement de l'offre existante de services constitue un critère de décision. En priorisant l'implantation dans les petites centralités, les projets successivement portés par Troyes Champagne Métropole ont conduit à l'ouverture d'espaces France Services à Estissac, Saint-Lyé / Bouilly et Lusigny-sur-Barse.

Néanmoins, cette nouvelle circulaire précise que l'implantation dans les quartiers urbains reste possible. La Ville de la Chapelle-Saint-Luc souhaite à ce titre installer un Espace France Services sur son territoire.

Troyes Champagne Métropole, dans un souci d'équilibre du territoire souhaite privilégier son action en zone rurale, où l'accès à ces services de proximité est plus difficile et laisser la création et la gestion des Espaces France Services en zones urbaines et/ou péri-urbaines aux communes.

Monsieur le Préfet, par courrier du 1^{ER} juillet 2020, a invité Troyes Champagne Métropole à définir un intérêt communautaire pour définir une ligne de partage entre les actions transférées à l'intercommunalité et celles maintenues au niveau communal en ce qui concerne la création et la gestion des Espaces France Services.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DEFINIR, au sein de la compétence « Création et gestion des Espaces France Services » de Troyes Champagne Métropole désormais dénommées France Services, comme étant reconnues d'intérêt communautaire : la création et la gestion des Espaces France Services dans les communes dont la population légale est inférieure à 4 000 habitants ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers en application du présent exposé.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote